

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 7 février 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 33
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 35

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL est représentée par Patrick VANBECELAERE son suppléant, Jean Yves BRECHIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Jacky GODARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

Étaient absents excusés : Marie-Josèphe LESENECHAL, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yvonne LE GAC.

Étaient absents : Pascal COTARD, Alain LEGENTIL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, François REPEL, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240213-11 : ENV_PCAET CANDIDATURE DE PBI A L'AAP DE LA DRAAF « VERS UNE STRATEGIE NATIONALE POUR L'ALIMENTATION, LA NUTRITION ET LE CLIMAT »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Pré-Bocage Intercom,

Vu la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, précisant l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants à élaborer, à l'échelle de leur territoire, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu l'adoption du PCAET le 5 février 2020 par délibération du conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom ;

Considérant la volonté de la collectivité à mettre en œuvre les actions de ce plan climat et notamment les actions en lien avec l'agriculture et l'alimentation durables,

Considérant l'avis favorable des membres du Bureau Communautaire réunis le 19 décembre 2023,

Contexte

Dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA), un appel à projets a été lancé à l'initiative du ministère en charge de l'alimentation pour développer des projets fédérateurs, démultipliables ou exemplaires s'inscrivant dans les objectifs du PNA.

L'appel à projets intitulé « Vers une stratégie nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat » a vocation à accompagner des projets qui s'inscriront dans les nouvelles orientations de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat, notamment autour de 2 volets :

- **Volet 1 : Emergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux**
- **Volet 2 : Développement de projets structurants nationaux, interrégionaux ou régionaux**

Cet appel à projets national doté d'une **enveloppe globale de 2,84 millions d'euros** réunit le soutien du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'ADEME, du ministère de la santé et de la Prévention et du ministère des Solidarités et des Familles.

Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ?

Défini dans la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'Octobre 2014, le Projet Alimentaire Territorial a pour objectif de coconstruire avec l'ensemble des acteurs du territoire une stratégie pour favoriser l'économie agricole locale.

Producteurs, intermédiaires, consommateurs, restauration collective, restaurateurs, artisans... tous les acteurs du territoire sont concernés.

Le PAT s'appuie sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Démarche de Pré-Bocage Intercom

Suite à une étude pré-opérationnelle menée en 2021, sur le thème « résilience économique et autonomie alimentaire » en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de Caen Normandie et avec la participation de la Chambre d'Agriculture, la Communauté de Communes s'est fixée pour objectif de formaliser son PAT.

La signature de la démarche Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en juillet 2021 n'a fait que confirmer ce projet territorial déjà en réflexion dès 2019 dans le cadre de l'élaboration du Plan Paysage, favorisant alors le développement des circuits courts et plus largement la transition écologique. Ainsi, Pré-Bocage Intercom s'engage en faveur d'une alimentation locale, juste et durable.

Pour cela, il est nécessaire de connaître les besoins du territoire, ce qui passe par la réalisation d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire sur diverses thématiques, afin d'aboutir à l'élaboration commune d'un Projet Alimentaire Territorial.

Pour mémoire : « **Soutenir une agriculture et une alimentation plus durables** » est une action du PCAET divisée elle-même en 3 sous-actions :

- Adopter une vision globale grâce à la formalisation d'un PAT et à sa mise en œuvre ;
- Introduire plus de produits bio et locaux dans les restaurants scolaires ;
- Accompagner les agriculteurs pour faire évoluer leurs pratiques.

Candidature de Pré-Bocage Intercom

Les membres du Bureau Communautaire réunis le 19 décembre 2023 ont donné un avis favorable au dépôt de la candidature de Pré-Bocage Intercom à l'appel à projets présenté précédemment.

Le dossier de candidature de PBI a été déposé le 15 janvier (date limite de candidature) sous l'intitulé :

« Projet Alimentaire Territorial de Pré-Bocage Intercom : pour soutenir une agriculture et une alimentation plus durables »

Via cet appel à projets, il est prévu de réaliser une étude précise afin de connaître les besoins du territoire avec l'ensemble des acteurs du territoire sur diverses thématiques et d'aboutir à l'élaboration commune d'un Projet Alimentaire Territorial.

Dans ce cadre, le projet ne peut pas être financé à plus de 70 % de la dépense éligible par la subvention demandée.

Ce diagnostic partagé et précis permettra de mettre en exergue des besoins et donc par conséquent des actions à mettre en place au sein du territoire.

Toutes les thématiques possibles d'un PAT pourront être abordées : la justice sociale, l'environnement, l'éducation alimentaire, la mise en valeur du patrimoine alimentaire, l'atteinte des objectifs des lois « EGAlim » (pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) et « Climat et résilience » pour la restauration collective, la santé publique.

Les actions principales envisagées sont les suivantes :

- Réaliser un diagnostic partagé et précis des pratiques alimentaires et agricoles sur le territoire de PBI dans le but de co-construire un plan d'actions avec tous les partenaires ;
- Mettre en synergie les acteurs du système alimentaire sur le territoire afin de réfléchir précisément à une restauration collective de qualité et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Rendre accessible une alimentation saine, locale et durable pour tous : rapprocher les consommateurs des producteurs, lutter contre la précarité alimentaire ;
- Préserver le foncier et renforcer la production agricole et alimentaire locale : soutenir l'agriculture et lui assurer un revenu juste, aider à la transmission des générations.

Plan de financement prévisionnel

Les porteurs de projets sont invités à calibrer leur demande de subvention en fonction de la nature du projet (durée, portée, nombre de cofinancements...), dans la limite de 100 000 euros par projet pour le volet 1 et 70 000 euros pour le volet 2.

Dans tous les cas, le projet ne peut pas être financé à plus de 70 % de la dépense éligible par la subvention demandée.

Plan de financement prévisionnel			
	Financier (préciser à chaque ligne le nom et/ou la nature de la subvention)	Montant (€)	% du total
Financiers publics	Appel à projets SNANC 2023-2024	89333	70%
	Autre subvention Etat		0%
	Région		0%
	Département		0%
	Autre collectivité		0%
	Union européenne		0%
	Etablissement public		0%
	Autres		0%
	Sous-total financeurs publics	89333	70%
Financiers privés	Partenaire financier privé 1		0%
	Partenaire financier privé 2		0%
	Partenaire financier privé 2		0%
	Sous-total financeurs privés	0	0%
Autofinancement	Autofinancement	38296	30%
	Total général	127619	100%

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ACTER** la candidature de Pré-Bocage Intercom à l'appel à projets "Vers une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)"
- **DE DIRE** que les crédits alloués à cet appel à projets seront prévus au budget 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
 Annick SOLIER

Le Président,
 Gérard LEGUAY



